



Dossier suivi par :

F. LAVALETTE : Technicien Territorial  
Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr  
Téléphone : 02 41 87 84 89  
V/Réf : Affaire suivie par Madame BOURGINE  
Nos réf : FL/ICPE/2015  
Objet : Projet d'exploitation d'un parc éolien

Le Directeur de l'INAO  
à  
Monsieur le Préfet de la région Pays de la  
Loire  
Préfecture de La Loire Atlantique  
Direction de la coordination du management  
de l'action publique  
Bureau des procédures d'utilité publique  
6 Quai Ceineray – BP 33515  
44035 nantes cedex 1

Angers, le 20 août 2015

Par courrier en date du 13 août 2015, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien citoyen EOLANDES Teillé, sur le territoire des communes de TEILLE et TRANS-SUR-ERDRE.

Ces deux communes font parties de l'aire géographique :  
des Appellations Géographiques Protégées (AOP/AOC) : « Maine Anjou »,  
des Indications Géographiques Protégées (IGP) : « Bœuf du Maine », « Cidre de Bretagne », « Farine de blé noire de Bretagne », « Oie d'Anjou », « Volailles d'Ancenis » et « Val de Loire ».

Ce projet éolien prévoit l'implantation de cinq éoliennes avec plate-forme, un réseau électrique enterré et un poste de livraison électrique.

La puissance globale installée sera de 15 MW. Les éoliennes présenteront une hauteur totale de 171,50 mètres.

En considérant le Plan Local d'Urbanisme (PLU), les zones concernées sont classées A (Zones Agricoles) ou N (Zones Naturelles), les règles applicables à ces zones autorisent les ouvrages d'intérêt collectif auxquelles se rattachent les projets éoliens.

Sur le plan agricole ce secteur est très marqué par l'élevage et la polyculture, mais tout laisse à penser que l'installation de ces équipements n'aura pas d'incidence sur les productions bénéficiant d'un signe officiel de qualité.

Après étude de ce dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur cette demande, dans la mesure où celle-ci n'affecte pas l'activité de l'AOP et des IGP concernées.

Pour le Directeur de l'INAO,  
Et par délégation, le Délégué Territorial

Pascal CELLIER

COPIE DDTM 44

INAO - Unité Territoriale Val de Loire Poitou-Charentes  
SITE D'ANGERS  
16 rue du Clon  
49000 ANGERS  
TEL 02 41 87 33 36  
www.inao.gouv.fr